



Objet : Consignes certificat médical pour licence 2FOPEN

Chers adhérents,

Vous êtes nombreux à vous interroger sur la nécessité de fournir un certificat médical lors de votre inscription ou de votre renouvellement de licence.

👉 Voici les nouvelles consignes, établies sur avis médical fédéral et votées en Comité directeur fédéral le 27/06/2025 :

- Lors de votre **première licence** (ou si vous reprenez après une pause), un **certificat médical** est nécessaire.
- Pour les saisons suivantes, une **attestation sur la base d'un questionnaire de santé** suffira.
- **Tous les quatre ans**, un **nouveau certificat médical** devra être présenté.

Cette organisation permet de garantir votre sécurité sportive, tout en évitant des démarches médicales trop lourdes ou coûteuses.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre coopération !

Nous restons à votre écoute pour toute information complémentaire et vous souhaitons une belle saison sportive.

Joël Sornette, secrétaire général de la 2FOPEN.